

N/REF : 10/07/2026 16H43 C:000003 I:80351
V/REF : AC/C50756
V/Email reçu le Vendredi 10/07/2026 a 16H43

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. GCG
IMMEUBLE : GASCOGNE - GCG
2/4, SQUARE DE GASCOGNE
35000 RENNES

Rennes, le 20 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 4 SQUARE DE GASCOGNE - M. MME CHEIKH 06 34 19 44 72
LOGEMENT N° 005741, PORTE N°72, 7° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : RÉPARATION FUITE SUR CUIVRE PERCÉ

Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 13/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
DÉPOSE SECTION CUIVRE FUYARDE
MODIFICATION ÉVACUATION
FAÇONNAGE, ASSEMBLAGE ET COLLAGE DE L'ENSEMBLE PVC
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 15/07/26 a 10H14 Mme M LEFEUVRE

1007: MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL107-FP.1	Evacuation	1	92,62
				92,62
		TOTAL H.T.		92,62
		T.V.A. a 10,00%		9,26
		TOTAL T.T.C.En EURO		101,88

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.